



APPEL D'OFFRES
Travaux de mise aux normes Sécurité des bureaux
Délivré par : Counterpart International

Date d'émission : 14 aout 2026
Numéro de l'appel d'offres : CI-MGD-1130-RFQ-27/2026
Délai pour poser des questions : 18 aout, 2026
Délai fixé pour les réponses : 20 aout, 2026
Date de clôture de réception des offres : **25 aout, 2026 à 17:30 heures**
Soumettre les questions et offres à: mgd.benin@counterpart.org

Counterpart International (ci-après COUNTERPART) lance un appel d'offres auprès d'entreprises régulièrement et légalement établies au Bénin, intervenant dans les domaines de la sécurité physique, de la menuiserie métallique, de la soudure, de l'électricité, du commerce d'équipements de sécurité ou de la protection incendie. Le présent appel d'offres a pour objet l'achat et l'installation des dispositifs de sécurité nécessaires à la mise en conformité aux normes minimales de sécurité (MOSS) des bureaux de Cotonou et de Parakou et du magasin de stockage des vivres de Parakou, ainsi que la dotation en trousse de premiers secours des sites et véhicules du programme.

1. INTRODUCTION/CONTEXTE

Chez Counterpart International, nous pensons que les personnes les plus proches des défis sont les mieux placées pour les résoudre, mais elles ne devraient pas avoir à le faire seules. Depuis plus de 60 ans, nous travaillons en partenariat avec des communautés du monde entier pour transformer les idées locales en solutions durables. Nous associons la vision locale aux opportunités mondiales, en travaillant aux côtés de dirigeants, d'organisations et de réseaux pour construire des communautés inclusives et résilientes où les gens s'épanouissent. Nos programmes sont axés sur l'impact à long terme, en aidant les femmes à diriger et à développer leurs entreprises, en renforçant les systèmes alimentaires afin que les familles aient accès à des aliments nutritifs et à des moyens de subsistance durables, et en créant des voies pour le progrès économique et social. En tant que gestionnaire de confiance du financement du développement, Counterpart est connu pour sa transparence, sa responsabilité et ses résultats mesurables. Nous rassemblons les bons partenaires, les bonnes ressources et les bonnes idées pour aider les communautés à se bâtir une vie meilleure et un avenir plus durable, génération après génération.

Au Bénin, Counterpart et ses partenaires ont lancé un programme d'une durée de six (6) ans, financé par United States Department of Agriculture (USDA). Ce programme vise à appuyer le gouvernement béninois dans la lutte contre la faim, l'amélioration de la santé des enfants et le renforcement du système d'enseignement primaire, à travers la mise en œuvre d'un programme d'alimentation scolaire.

Déployé dans les départements du Borgou, Atacora et Donga, le programme intitulé « Diàná nu kéubi (La nourriture construit l'écolier) » bénéficiera aux élèves de 243 écoles.

Des évaluations de sécurité basées sur les normes MOSS (Minimum Operating Security Standards) ont été réalisées sur les bureaux de Cotonou et de Parakou ainsi que sur l'entrepôt de stockage des vivres de Parakou. Ces audits ont mis en évidence des écarts par rapport aux standards minimaux de sécurité et ont permis d'identifier les équipements de sécurité physique et de protection incendie nécessaires à leur mise en conformité.

Counterpart Bénin envisage à cet effet acquérir et installer les équipements de sécurité nécessaires pour assurer la conformité MOSS des trois sites précités et doter les véhicules du programme et l'ensemble des sites concernés de trousse de premiers secours.

Le présent avis d'appel d'offre permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Poser des fils barbelés aux bureaux de Cotonou, de Parakou et à l'entrepôt de Parakou ;
- Poser 15 lampes solaires LED à détecteur de mouvement ;
- Détecteur de fumée 39 unités
- Fournir 5 cadenas de sécurité pour les accès entrepôt et locaux techniques ;
- Poser 1 portes métalliques de classe RC3 minimum au bureau de Cotonou ;
- Poser 15 extincteurs à poudre ABC selon un plan d'implantation validé ;
- Poser 23 panneaux de signalisation de direction bilingues (français/anglais) ;
- Fournir 08 kits de premiers secours complets et identiques, destinés aux bureaux, au magasin et aux véhicules ;
- Poser 6 plaques d'indication des sites.
- Fournir 10 matériels anti-rongeur
- Poser 02 Thermomètre de contrôle de température ambiante
- Poser 02 Humidimètre

Les soumissionnaires devront envoyer leurs devis quantitatif et estimatif et présenter des documents attestant de leurs expériences et de leur éligibilité.

À la suite de cette phase de demande de devis, Counterpart émettra un contrat de prestation de services ou des bons de commande au soumissionnaire retenu.

2. PAYS DE SOURCE ÉLIGIBLES AUX BIENS ET SERVICES

1. Le soumissionnaire doit être issu de fournisseurs éligibles, régulièrement et légalement installés au Bénin.
2. Les soumissionnaires seront considérés comme inéligibles s'ils sont actuellement suspendus, exclus ou réputés inéligibles, comme indiqué sur la liste des sites ci-dessous :
 - a. www.SAM.gov, par entité ou par individu, et/ou
 - b. Liste des personnes spécialement désignées et des personnes bloquées par le Trésor américain (à l'adresse : <http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx>), et/ou

- c. Les personnes ou entités figurant sur la liste de désignation de sécurité des Nations Unies ou sur celle-ci (à l'adresse suivante : http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml).

3. QUALIFICATIONS REQUISES ET SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

3.1 QUALIFICATIONS REQUISE

Les qualifications minimales suivantes sont exigées et vérifiées, avant notation, sur une base conforme/non conforme :

A. Éligibilité juridique

- Être une entreprise régulièrement constituée et légalement enregistrée au Bénin, intervenant dans au moins un des domaines suivants :
 - o Sécurité physique,
 - o Vente d'équipements de sécurité/incendie,
 - o Travaux de BTP (menuiserie métallique, électricité, solaire)
- Le domaine d'activités doit être justifié par le RCCM.
- Détenir un numéro d'Identification Fiscale Unique valide.
- Disposer d'un compte bancaire actif au nom de l'entreprise, justifié par un RIB.

B. Expérience et références

- Avoir exécuté, au cours des trois dernières années, au moins un (01) marché portant sur l'un des domaines suivants :
 - o Fourniture/installation de dispositifs de sécurité (extincteurs, détecteurs de fumée, signalétique),
 - o Pose de fils barbelés,
 - o Installation solaire,
 - o Fourniture de kits de premiers secours.
- Chaque référence citée doit être justifiée par une copie de contrat (première et dernière page) et une attestation de bonne exécution ou un PV de réception.

C. Capacité financière

- Justifier d'une capacité financière minimale de 7 000 000 FCFA, attestée par une attestation bancaire de disponibilité de fonds ou de ligne de crédit, datée de moins de 3 mois.

D. Visite de site

- Avoir effectué, à ses frais, une visite des deux sites concernés (Cotonou et Parakou), sanctionnée par un certificat de visite délivré par Counterpart pour chaque site visité.
- Visite à effectuer uniquement les jours ouvrables du **17 aout au 25 aout 2026 entre 08h - 12h30 et 15h00 - 17H30**
- Les soumissionnaires sont priées de bien vouloir s'annoncer en écrivant à l'adresses mail : gaguida@counterpart.org

E. Engagements techniques

- S'engager à fournir une garantie minimale d'un an sur l'ensemble des travaux, sans préjudice des garanties spécifiques par poste d'équipement précisées au tableau 3.2, qui prévalent lorsqu'elles sont supérieures à ce plancher (jusqu'à 5 ans pour les plaques d'indication).
- Fournir une note écrite de compréhension de la mission et de méthodologie d'exécution des travaux.

3.2 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

;

Les caractéristiques ci-dessous constituent des exigences minimales. Toute proposition technique équivalente ou supérieure devra être justifiée par une fiche technique du fabricant. Les offres technique et financière doivent inclure les charges d'installation des équipements

N°	Désignation	Caractéristiques techniques minimales	Qté totale	Répartition par site	Garantie minimale exigée
01	Fils barbelés	Fil barbelé à double torsion, acier galvanisé à chaud haute résistance, Ø fil principal $\geq 2,5$ mm, Ø barbelés $\geq 2,0$ mm, galvanisation ISO 1461 ou équivalent, résistant à la corrosion, aux UV et aux intempéries. Pose avec crochets en V espacés de 1,2 m, toutes sujétions comprises.	211 m	Cotonou 100 m Parakou 111 m Magasin 0 m	12 mois contre défaut de matériau et corrosion prématurée
02	Lampes solaires LED à détecteur de mouvement	LED $\geq 30-60$ W, flux ≥ 3000 lm, 5000-6500 K, panneau solaire monocristallin ≥ 40 W, batterie LiFePO ₄ ≥ 20 Ah, autonomie ≥ 12 h, charge 6-8 h, détecteur PIR portée 8-12 m / angle $\geq 120^\circ$, réglage automatique d'intensité, IP65/IK08 min., LED $\geq 50\,000$ h, -20°C à $+60^\circ\text{C}$, boîtier aluminium anticorrosion. Fourniture et pose, toutes sujétions comprises.	15 unités	Cotonou 5 Parakou 5 Magasin 5	24 mois pièces et main-d'œuvre (batterie et panneau inclus)
03	Portes métalliques résistantes à l'intrusion	Acier galvanisé/laminé à froid, tôle $\geq 1,5$ mm, cadre ≥ 2 mm, renforts oméga/profilés soudés, remplissage isolant ou nid d'abeilles renforcé. Serrure multipoints (3 à 5 pts), cylindre européen haute sécurité anti-crochetage/anti-perçage, ≥ 3 charnières renforcées, goujons anti-dégondage. Finition époxy thermolaquée ou galvanisation, conforme EN 1627 classe RC3 minimum. Fourniture et pose, toutes sujétions comprises.	01 unités	Bureau de Cotonou (1)	24 mois structure et serrurerie
04	Cadenas de sécurité haute résistance	Corps en acier cémenté, acier trempé ou alliage de bore haute résistance, monobloc ou renforcé, largeur minimale 70 mm. Anse en acier trempé au bore ou acier allié.	5 unités	Parakou 1 Magasin 4	12 mois contre défaut de fabrication

N°	Désignation	Caractéristiques techniques minimales	Qté totale	Répartition par site	Garantie minimale exigée
05	Extincteurs à poudre ABC	Portatif à pression permanente, poudre ABC polyvalente, capacité 6 kg, gaz propulseur azote sec ou équivalent, corps acier anticorrosion peint époxy rouge. Robinet laiton/alliage, goupille scellée inviolable, manomètre visible. Extinction min. 34A-183B-C, temps de décharge ≥ 15 s, portée du jet ≥ 4 m, -20°C à $+60^{\circ}\text{C}$, conforme ISO 7165 ou équivalent. Fourniture et pose selon plan d'implantation validé.	15 unités	*Cotonou 4 (générateur, garage, couloir RDC, couloir étage) / *Parakou 5 (générateur, garage, couloir RDC, couloir étage, salle de réunion) *Magasin : 06	12 mois, première recharge et contrôle annuel inclus
06	Panneaux de signalisation de direction	Plexiglas (PMMA) ≥ 5 mm, 300×150 mm, impression numérique HD ou vinyle découpé, texte bilingue FR/EN, fond vert texte blanc visible en faible éclairage, flèches directionnelles claires. Visserie inox anticorrosion, tenue 0°C à $+50^{\circ}\text{C}$, bords polis, coins arrondis. Fourniture et pose, toutes sujétions comprises.	23 unités	Cotonou 8 Parakou 8 Magasin 7	12 mois contre décoloration et déformation
07	Trousses de premiers secours	Coffret rigide ou sac étanche à compartiments, contenu complet et identique par trousse (27 éléments : pansements, compresses, antiseptiques, garrot, thermomètre, sels de réhydratation orale, paracétamol/ibuprofène, gel hydroalcoolique, etc. cf. détail en annexe ci-dessous). Produits pharmaceutiques : validité résiduelle ≥ 18 mois à la livraison, justifiée par bordereau ou facture de pharmacie.	08 trousses	Cotonou 1 Parakou 1 Magasin 1 Véhicules du programme 5	
08	Plaques d'indication des sites	Deux types par site : * (a) plaque directionnelle extérieure -épaisseur $\geq 4-5$ mm, anti-UV, impression HD, 100×80 cm, poteaux acier galvanisé à	6 sites (2 plaques/site)	Cotonou 2 Parakou 2 Magasin 2	5 ans contre décoloration et déformation

N°	Désignation	Caractéristiques techniques minimales	Qté totale	Répartition par site	Garantie minimale exigée
		chaud, fondation béton armé ≥ 50 cm/poteau, résistance UV/pluie tropicale/embruns/vents ≥ 120 km/h ; *(b) plaque de façade - épaisseur ≥ 3 mm, anti-UV, impression HD, charte graphique Counterpart Bénin, fixation vis/boulons inox A4 (316). À Cotonou, la plaque extérieure sera réalisée en bois (corrosion marine), sous réserve d'autorisation de la mairie.			
09	Détecteur automatique de fumée	• Technologie photoélectrique. • 24 V DC. • Détection rapide des fumées lentes. • Voyant LED visible à 360°. • Boîtier ABS ignifuge. • Température : 0 à +50 °C. • Humidité : jusqu'à 95 %. • Conforme EN 54-7	39	Cotonou 14 Parakou 21 Magasin 04	24 mois
10	Matériel anti-rongeur	Pièges solides, grillages métalliques, produits non toxiques, faciles à installer, durables.	10	Magasin	01 ans
11	Thermomètre de contrôle de température ambiante	Plage -20 °C à +60 °C, précision $\pm 0,5$ °C, affichage digital ou analogique, adapté aux vivres.	02	Magasin	01 ans
12	Humidimètre	Un humidimètre pour un magasin de vivres qui offre une plage de mesure large (0–100 %), une précision de $\pm 1-2$ % et une calibration adaptée aux céréales et produits locaux. Il doit être portable, robuste et doté de fonctions pratiques (affichage LCD, mémoire, arrêt automatique)	02	Magasin	01 ans

❖ Contenu détaillé d'une trousse de premiers secours (poste n°07)

N°	Contenu minimal d'une trousse (27 éléments, identique pour chacune des 08 trousse)	Qté / trousse	Validité résiduelle min. à la livraison
1	Coffret rigide ou sac de premiers secours étanche à compartiments	1	-
2	Gants médicaux jetables en nitrile (sans latex)	20 paires	-
3	Masques de protection	5	-
4	Compresses stériles (différentes tailles)	20	18 mois
5	Pansements adhésifs assortis	50	18 mois
6	Pansements stériles pour plaies (petits, moyens, grands)	10	18 mois
7	Bandes extensibles (élastiques)	4	-
8	Bandes de crêpe	4	-
9	Bandages triangulaires	2	-
10	Rouleaux de bandes de gaze	4	-
11	Garrot medical	1	-
12	Ruban adhésif medical	2	-
13	Ruban chirurgical micropore	2	-
14	Ciseaux médicaux à bouts ronds	1	-
15	Pince à échardes (inox)	1	-
16	Épingles de sûreté	10	-
17	Antiseptique (chlorhexidine ou équivalent)	1 flacon	18 mois
18	Lingettes antiseptiques	20	18 mois
19	Solution saline stérile (lavage yeux/plaies)	250 ml	18 mois
20	Thermomètre numérique	1	—

N°	Contenu minimal d'une trousse (27 éléments, identique pour chacune des 08 troussees)	Qté / trousse	Validité résiduelle min. à la livraison
21	Couverture de survie isothermique	1	-
22	Poche de froid instantané	2	12 mois
23	Sels de réhydratation orale	10 sachets	18 mois
24	Paracétamol	1 boîte	18 mois
25	Ibuprofène	1 boîte	18 mois
26	Gel hydroalcoolique (100-250 ml)	1	12 mois
27	Manuel ou fiche illustrée de premiers secours	1	-

4. DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

#	Description	Délai	Destination
01	Livraison et installation de l'ensemble des dispositifs de sécurité, conformes aux spécifications	25 jours après signature du bon de commande	Bureau de Cotonou, bureau de Parakou et magasin de stockage de Parakou

5. OFFRE DE PRIX

Les devis en réponse à cet appel d'offres doivent être détaillés par composante, avec indication du coût unitaire et du coût total, et doivent être facturés à un prix forfaitaire, y compris tous les coûts opérationnels, de transport, de livraison et manutention. Les prix devront être présentés en Francs CFA (XOF), hors taxe et toutes taxes comprises (TVA indiquée séparément). Les offres resteront valides pendant au moins 90 jours après la soumission de l'offre.

6. METHODE ET CRITÈRES D'EVALUATION

L'évaluation des offres se déroulera en deux (2) étapes successives : une évaluation technique, suivie d'une évaluation financière réservée aux seuls soumissionnaires ayant satisfait au seuil technique minimum. La seconde étape est conditionnée par la réussite de la première : elle n'est donc pas indépendante de l'étape technique.

Avant toute notation, Counterpart vérifie la recevabilité de chaque offre au regard des critères d'éligibilité et des pièces éliminatoires listées. Seules les offres jugées recevables sont ensuite notées selon la grille technique ci-dessous.

Le contrat sera octroyé au soumissionnaire dont la proposition suit les instructions de l'appel d'offres, répond aux critères d'éligibilité, franchit le seuil de qualification technique fixé ci-dessous, et obtient, parmi les offres ainsi qualifiées, le meilleur score final selon l'application combinée des critères techniques et financiers indiqués ci-après.

A. Évaluation Technique

L'évaluation technique des offres se fera suivant les critères techniques et aux pondérations suivantes :

Critères techniques	Grille d'appréciation	Score
Conformités des équipements par rapport aux spécifications techniques	*Si caractéristique article proposé conforme à la demande alors 1,25 points / article conforme Si non 0 point	15

Expérience et references (Au moins un (01) dans l'un des domaines cités)	*Si marché similaire (ayant une composante relative à l'une des activités citées), alors 4 points / attestation dans la limite de sept (07) marchés similaires ; soit 04 x 7 point = 28 points. *Si non alors 0 point / attestation	28
Complétude de la trousse de secours proposée par rapport à la demande	Si contenu de la trousse proposée conforme ou supérieure à la demande alors 0,5 point / article Soit 0,5 x 27= 15 points Si non, 0 point	15
Methodologies execution	*Méthodologie fournie et Bonne compréhension : 10 points *Méthodologie fournie et Passable compréhension : 05 points *Méthodologie fournie et Mauvaise compréhension : 1 point *Méthodologie non fournie : 0 point	10
Respect délai de livraison	*Si engagement de respecter le délai maximal de livraison signé alors 2 points *Si non 0 point	2
TOTAL TECHNIQUE		70

NB:

Le délai de livraison de 25 jours calendaires est une exigence contractuelle ferme, non négociable et non compétitive : aucune offre ne peut être valorisée pour un délai plus court, ni écartée pour un délai plus long tant qu'il reste conforme. Seul l'engagement documenté à le respecter est noté ci-dessus.

 **Seuil de qualification technique** : seuls les soumissionnaires ayant obtenu un score technique, minimum de 55 points sur 70, seront déclarés techniquement qualifiés et verront leur offre financière ouverte et évaluée. Les offres n'atteignant pas ce seuil seront rejetées et leur fichier comportant l'offre financière ne sera pas ouvert ;

B. Évaluation financière (notée sur 30 points)

L'évaluation financière ne concerne que les offres ayant validé l'étape technique. L'offre financière la plus basse parmi les offres techniquement qualifiées obtient la note maximale de 30 points ; les autres offres sont notées proportionnellement selon la formule :

Note financière = 30 x (Offre financière la plus basse / Offre financière du soumissionnaire évalué)

 **Score final**

Le score final de chaque soumissionnaire qualifié correspond à la somme du score technique (sur 70 points) et du score financier (sur 30 points), soit une note globale sur 100 points. Le marché sera attribué au soumissionnaire techniquement qualifié ayant obtenu le score final le plus élevé.

Counterpart se réserve le droit de :

- Mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat ;
- Attribuer un contrat partiel ou répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans son intérêt ;
- Annuler cet appel d'offres à tout moment.

Veillez noter qu'en soumettant une réponse à cet appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA ne participera pas à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation doit être présentée - par écrit avec des explications complètes - à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation pour le service en question.

7. INSTRUCTIONS SUR LA PRÉSENTATION DES OFFRES

Conformément à la méthode d'ouverture et d'évaluation des offres en deux étapes (évaluation technique puis évaluation financière), chaque soumissionnaire devra présenter son offre sous la forme de trois (03) fichiers PDF distincts, clairement dénommés comme suit :

- **1. Dossier administratif ;**
- **2. Offre technique ;**
- **3. Offre financière ;**

Les trois fichiers doivent être envoyés ensemble, en pièces jointes du même courriel, à mgd.benin@counterpart.org au plus tard à la date et à l'heure de clôture indiquées en première page. L'offre financière ne doit en aucun cas être fusionnée avec le dossier administratif ou l'offre technique : le prix ne doit apparaître dans aucun des deux premiers fichiers, sous peine de rejet de l'offre. Cette séparation permet à Counterpart de procéder à l'évaluation technique (sur 70 points) avant l'ouverture de l'enveloppe financière (sur 30 points), réservée aux seuls soumissionnaires ayant atteint le seuil de qualification technique de 55 points.

1. Dossier administratif

Ce fichier regroupe l'ensemble des pièces attestant de l'éligibilité, de l'identité juridique et de la régularité du soumissionnaire :

- La lettre d'accompagnement de l'offre, signée par un représentant autorisé du soumissionnaire ;
- Une copie du registre de commerce (RCCM) et de l'IFU ;
- Le relevé d'identité bancaire (RIB) de la société ;

- Le certificat de visite de site
- Le formulaire signé relatif à la Section 889 (équipements et services de télécommunications interdits).
- Les pièces complémentaires pour la phase de contractualisation :
 - Attestation de non-faillite ;
 - Attestation de non-exclusion du marché public en République du Bénin ;
 - Attestation de régularité fiscale ;
 - Une attestation de situation cotisante en cours de validité délivrée par la CNSS ou tout autre organisme de sécurité sociale compétent ;

NB : A l'exception des pièces complémentaires qui seront demandées pour la phase de contractualisation, la complétude du dossier administratif est obligatoire et constitue une condition préalable à l'analyse technique. Tout dossier administratif incomplet sera déclaré non conforme et ne sera pas admis à l'étape de l'évaluation technique.

2. Offre technique

Ce fichier regroupe l'ensemble des pièces permettant d'évaluer la conformité technique de l'offre et sa notation sur 70 points, sans aucune mention de prix :

- Description détaillée de chaque équipement proposé, en regard des spécifications de l'accompagnée des fiches techniques du fabricant ;
- Photos à couleur de chaque équipements et articles proposés
- La méthodologie d'exécution du marché ;
- Copies des attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception, accompagnées des copies de contrat (première et dernière page), pour chacun des marchés ;
- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des références professionnelles (clients) pour chacun des marchés évoqués ;
- L'engagement écrit à respecter le délai contractuel ferme de 25 jours calendaires
- Proposition de garantie

3. Offre financière

Ce fichier contient exclusivement les éléments de prix, utilisés pour la notation financière sur 30 points des seules offres techniquement qualifiées :

- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le devis quantitatif et estimatif ;
- Preuve de la capacité financière d'un montant minimum de 7.000.000 FCFA
- La mention de la validité de l'offre pour une durée d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de la date de soumission.

Il est envisagé qu'un contrat de prestation à prix fixe ferme soit attribué au soumissionnaire qui envoie la meilleure proposition. Counterpart se réserve le droit de faire une offre de prix en fonction de la soumission initiale. Counterpart se réserve le droit de ne pas attribuer de marché s'il

est prouvé que les offres soumises ne répondent pas aux besoins de l'organisation. Les offres doivent être envoyées par courrier électronique au plus tard à la date de clôture de réception.

Toutes les propositions écrites soumises devront rester valides pour une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils après soumission de l'offre.

8. QUESTIONS ET DEMANDES DE CLARIFICATION

Les questions concernant les exigences techniques ou administratives de cet appel d'offres doivent être envoyées par email à mgd.benin@counterpart.org au plus tard le 18 août 2026. Merci d'indiquer « **Travaux de mise aux normes Sécurité des bureaux** » dans l'objet du mail.

Pas d'appels téléphoniques s'il vous plaît.

NOTIFICATION DE SÉLECTION

Avant la période d'expiration de la validité de la proposition, Counterpart avisera le soumissionnaire qui a déposé l'offre la plus compétitive par courriel.

Section 1 : Liste de vérification de l'offre

Pour aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation nécessaire pour répondre à cet appel d'offres, organisée selon les trois (03) fichiers PDF à soumettre :

Fichier 1 - Dossier administrative (pieces eliminatoire)

- Lettre d'accompagnement, signée par un représentant autorisé du soumissionnaire (voir section 2 pour le modèle)
- Copie du registre de commerce (RCCM) et de l'attestation IFU
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Formulaire Section 889 signé
- Le certificat de visite de site ;
- Les pièces complémentaires pour la phase de contractualisation :
 - Attestation de non-faillite ;
 - Attestation de non-exclusion du marché public en République du Bénin ;
 - Attestation de régularité fiscale ;
 - Une attestation de situation cotisante en cours de validité délivrée par la CNSS ou tout autre organisme de sécurité sociale compétent ;

Fichier 2 - Offre technique

- Devis technique faisant la description détaillée des articles proposés ;
- Fiche technique / photo(s) des articles proposés
- La méthodologie d'exécution du marché ;
- Copies des attestations de bonne fin d'exécution / procès-verbaux de réception et copies de contrat pour chaque marché évoqué
- Les références professionnelles avec leurs courriels et leurs numéros de téléphone
- Engagement écrit à respecter le délai contractuel de 25 jours

Fichier 3 - Offre financière

- Le bordereau des prix unitaires
- Le devis quantitatif et estimatif,
- La mention de la validité de l'offre pour une durée d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de la date de soumission.

- Preuve de la capacité financière d'un montant minimum de 7.000.000 FCFA ;

Section 2 : Lettre d'accompagnement d'offre

La lettre d'accompagnement suivante devra être copiée sur du papier à en-tête et remplie / signée / estampillée par un représentant autorisé à signer au nom du soumissionnaire :

Adresser à : **Counterpart International Benin**

(Parcelle k. Lot 439 sise à togbin zone3)

Référence : **Travaux de mise aux normes Sécurité des bureaux**

À qui de droit :

Nous, soussignés, soumettons par la présente l'offre ci-jointe pour effectuer tous les travaux requis pour compléter les activités et les exigences décrites dans la demande de offres mentionnée ci-dessus. Nous vous prions de recevoir notre offre ci-jointe.

Par la présente, nous reconnaissons et acceptons tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la demande de l'offre mentionnée ci-dessus. Nous certifions également que l'entreprise ci-dessous - ainsi que les principaux dirigeants de l'entreprise et tous les services offerts en réponse à cette demande d'offre - sont autorisés à participer à cette procédure d'appel d'offre conformément aux conditions de cette invitation et aux réglementations de l'USDA. En outre, nous certifions que, au mieux de nos connaissances et croyances :

- Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec un membre du personnel de Counterpart ou du projet Food For Education ;
- Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires qui ont déposé des propositions en réponse à la demande de offres mentionnée ci-dessus ; et
- Les prix de notre offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, Communication ou accord avec un autre soumissionnaire ou un concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Toutes les informations contenues dans notre proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.
- Nous comprenons et acceptons les interdictions de contrefaçon contre la fraude, les pots-de-vin et la corruption. Nous certifions par la présente que les représentations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.

Signature autorisée : _____

Nom et titre du signataire : _____

Date : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Téléphone de l'entreprise et site Web : _____

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable : _____

L'entreprise possède-t-elle un compte bancaire actif (Oui / Non) ? _____

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) : _____

9. NATURE DU CONTRAT

Un contrat à Prix Fixe en conformité avec l'offre retenue sera signé entre Counterpart et le soumissionnaire retenu.

Le règlement se fera comme suit : Paiement de 100% à la livraison.

Tous les paiements seront effectués en XOF, par chèque ou par virement à l'ordre du fournisseur.

10. Section 889 Covered Communications Equipment and Services Background:

Section 889 du NDAA (the National Defense Authorization Act) interdit en général aux agences fédérales, contractuels, bénéficiaires de dons ou de prêt de se procurer ou d'utiliser, sans accord spécifique ou exemption, certains « outils et services de télécommunications » spécifiquement produit par Huawei Technologies Company et ZTE Corporation, ou de matériel de surveillance et applications produit par Hytera Communications Corporation, Dahua Technology Company et Hangzhou Hikvision Digital Technology Company ; comme composante « substantiel ou essentiel » de quelconque système, ou comme principale technologie composante de quelconque système. Counterpart est bénéficiaire de Grant et de contrats fédéraux, émanant du gouvernement américain et doit respecter les normes FAR 52.204-25 Prohibition on Contracting for Certain Telecommunications and Video Surveillance Services or Equipment (Aug 2020) and 2 CFR 200.216.

Il y a-t-il usage d'équipement ou composantes d'équipement ou services applicables par le soumissionnaire qui tombe sous « outils et services de télécommunications » interdit ? Oui ou Non.

Signature autorisée : _____

Nom et titre du signataire : _____

Date : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Téléphone de l'entreprise et site Web : _____

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable : _____

L'entreprise possède-t-elle un compte bancaire actif (Oui / Non) ? _____

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) : _____

11. RESERVES

L'Administration de Counterpart International se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres. Tous les coûts associés à la préparation et la soumission d'une offre en réponse à cet appel de demandes est de la seule responsabilité du soumissionnaire. Veuillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande de offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition. Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives. Les offres les plus compétitives sont demandées. L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes : • Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat. • Bien que la préférence soit

accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande de offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou • Répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet McGovern- Dole. • Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment. Veuillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes – à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART

12. ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET DES TERMES ET CONDITIONS

En soumettant un devis/une proposition à Counterpart International, l'entreprise ou l'individu consent aux termes et conditions de la politique de confidentialité de Counterpart (<https://www.counterpart.org/terms> and conditions/), et donne à Counterpart International la permission de traiter les données personnelles de l'entreprise ou de l'individu spécifiquement pour l'exécution de, et les buts identifiés dans, ce document de sollicitation et en conformité avec les obligations légales de Counterpart en vertu des lois applicables des États Unis et de l'Union européenne, la protection des données et les règlements et toute autre exigence légale applicable. L'entreprise/le particulier peut retirer son consentement à tout moment en contactant privacy@counterpart.org . Si le consentement est retiré, Counterpart se réserve le droit d'accepter ou de rejeter l'offre.

13. MODIFICATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET OFFRES REÇUES

Counterpart peut, à sa discrétion, pour quelque raison que ce soit, que ce soit de sa propre initiative ou en réponse à une clarification d'un Soumissionnaire, modifier les documents d'appel d'offres par amendement. Tous les soumissionnaires potentiels qui ont reçu les documents d'appel d'offres seront informés de la modification par courrier électronique et ces modifications devront être pris en compte par les soumissionnaires conformément aux termes et conditions. 2. Tout Soumissionnaire a le droit de retirer, modifier ou corriger son offre après qu'elle a été remise à Counterpart, à condition que la demande d'un tel retrait, modification ou correction ainsi que tous les détails de cette modification ou correction soient reçus par Counterpart au contact de soumission indiqué ci-dessus avant l'heure fixée pour l'ouverture des plis. Counterpart peut demander à tout soumissionnaire des clarifications sur son offre ; néanmoins, aucun soumissionnaire ne sera autorisé à modifier le prix de son offre ou à apporter toute autre modification importante après la date limite à moins que la demande de propositions n'ait été modifiée ou que la date limite ne soit prolongée. Les clarifications qui ne modifient pas le prix de l'offre ou d'autres aspects importants de l'offre peuvent être acceptées.

Les Modifications devront être pris en compte par les soumissionnaires conformément aux termes et conditions.